

BioTechUSA
Protein Crispies
RÈGLEMENT DU JEU (ci-après dénommé le Règlement)

1) Informations sur l'Organisateur

BioTech USA sprl.
Siège social: 1033 Budapest, Huszti út 60.
Numéro d'entreprise : 01 09 352550
Numéro d'identification fiscale : 25114681-2-44
Téléphone: 06 1453 2716
E-mail : info@biotechusa.com

2) Conditions de participation au jeu (toutes les conditions doivent être réunies en même temps)

- a) Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et disposant de leur pleine capacité juridique peuvent participer au jeu sous réserve qu'elles remplissent pleinement toutes les conditions prévues dans le Règlement du jeu et à condition qu'elles ne fassent l'objet d'aucune interdiction de jouer.
- b) Pendant la durée du Jeu, le Participant est tenu de s'enregistrer sur la plateforme en ligne mise à disposition à cet effet par l'Organisateur (lien : <https://promotion.biotechusa.com/fr/mega-creatine-test-fr>)
- c) Le Participant ne peut s'enregistrer qu'avec ses propres données personnelles. Le prérequis de l'enregistrement est que le Participant dispose d'un nom et d'une adresse électronique valables.
- d) La condition préalable pour participer au jeu est d'accepter le présent règlement du jeu et l'information sur le traitement des données. Par l'inscription au Jeu, les Participants expriment avoir accepté le règlement du jeu.

3) Motifs d'exclusion

- a) Conformément au paragraphe 1 de l'art: 8:1 de la loi V de 2013 du Code civil, ne peuvent participer au Jeu les employés de la sprl BioTech USA, ni leurs proches y compris les partenaires et employés des entreprises ayant un partenariat étroit avec la sprl BioTech USA.
- b) Les Participants qui s'inscriraient avec des fausses données ne correspondant pas à la réalité et avec l'intention de spéculer, de manière immorale, dans le but d'augmenter leur chance de pouvoir remporter des gains, pourront être exclus du Jeu si l'Organisateur le juge nécessaire. Les Participants faisant preuve de tel comportement frauduleux décrit au présent point seront tenus de rembourser tout dommage qu'ils auraient causé durant le Jeu à l'Organisateur. L'Organisateur pourra automatiquement exclure du Jeu tout Participant ayant donné des fausses informations.
- c) L'Organisateur se réserve le droit d'exclure sans délai du Jeu toute personne ayant manipulé (informatiquement) le Jeu par la génération d'une masse d'adresses électroniques, ou qui serait soupçonné de manière fondée ou qui aurait fait preuve d'un comportement portant préjudice à l'esprit du Jeu.

4) Description du jeu

5) Durée du Jeu

Les personnes souhaitant participer au jeu peuvent s'inscrire à du 17.03.2025 au 30.03.2025 à minuit.

Les participants remplissant pleinement les conditions de participation peuvent s'inscrire jusqu'à expiration du délai prévu sur la plateforme en ligne mise à leur disposition par l'Organisateur du jeu. À l'expiration de ce délai, l'Organisateur clôturera les inscriptions. Aucune demande d'inscription envoyée au delà du délai de clôture ne sera acceptée.

6) Gain

- a) Les participants remplissant les conditions prévues dans le présent Règlement feront l'objet d'un tirage au sort au moyen d'un logiciel spécifique qui désignera les gagnants de manière aléatoire. Le tirage au sort aura lieu le 31.03.2025.
- b) Les résultats du tirage au sort effectué par l'Organisateur du jeu seront définitifs et ne pourront plus être modifiés.
- c) Les 2 gagnants tirés au sort recevront chacun un paquet cadeau (Mega Creatine) d'une valeur de 32,90 EUR.

7) Dispositions relatives aux prix à gagner

- a) Le gain ne peut être échangé en autres produits, monnaie ou en d'autres réductions. Le gain ne peut être ni cédé, ni remplacé, sauf si l'Organisateur en dispose autrement.
- b) Dans un délai de 5 jours ouvrables à compter des résultats du tirage au sort, l'employé désigné par l'Organisateur du jeu contactera les gagnants à l'adresse électronique indiquée lors de leur inscription.
- c) L'Organisateur du jeu contactera le/la gagnant(e) par courrier électronique aux coordonnées indiquées lors de l'inscription et lui communiquera toutes les informations supplémentaires relatives à la réception du prix.
- d) Le prix sera livré et remis en mains propres au gagnant à l'adresse postale indiquée par ce dernier.
- e) Le gagnant ne pourra plus prétendre à son prix s'il ne communique pas à l'Organisateur du jeu, dans un délai de 5 jours ouvrables, l'adresse où son prix peut lui être livré ou s'il ne réceptionne pas son prix à cette adresse.
- f) Dans l'hypothèse où un Gagnant ne jouirait plus du droit de recevoir son prix, l'Organisateur du jeu appliquera les dispositions prévues par le présent règlement en envoyant le prix non réclamé au gagnant suivant.
- g) L'Organisateur ne peut être tenu responsable pour des gains endommagés, volés, disparus ou livrés à une adresse erronée.
- h) Les frais de transport du gain sont à charge de l'Organisateur.

8) Dispositions relatives à la protection des données

- a) Afin d'assurer le bon déroulement du jeu lancé par BioTech USA srl, le tirage au sort et la notification du gain aux gagnants, la srl BioTech USA gère vos données personnelles communiquées lors de l'enregistrement dans la mesure et pendant la durée nécessaires au déroulement du jeu. Pour pouvoir participer au jeu, vous devez donner votre accord préalable et expresse.
- b) Le Gestionnaire de données ne pourra gérer que les renseignements à caractère personnel indiqués et définis dans la Brochure d'information portant sur la gestion des données, et cela dans les limites du jeu. Les participants trouveront des informations détaillées sur la gestion de leurs données dans la Brochure d'information portant sur la gestion des données.
- c) Au moment de leur inscription au jeu, les participants ne pourront fournir que des renseignements personnels les concernant directement. Le Gestionnaire de données décline toute responsabilité pour tout dommage provoqué par des données factices, illégales ou erronées.

9) Dispositions diverses

- a) La participation au Jeu ne donne pas au Participant le droit de pouvoir bénéficier automatiquement du gain.
- b) En participant au jeu, les Participants donnent leur accord exprès à ce que leur nom soit publié par l'Organisateur du jeu gratuitement et sans autorisation supplémentaire de leur part, sur les pages des réseaux sociaux, quelles qu'elles soient.
- c) L'Organisateur du jeu décline toute responsabilité pour les problèmes de connexion, les erreurs et les lacunes pouvant se présenter pendant la phase d'inscription au jeu.
- d) Au cours du jeu, l'Organisateur pourra décider, de son propre chef, d'exclure du jeu tout participant dont le comportement ne respecte pas le règlement ou porte atteinte à l'image de BioTechUSA. Dans la mesure où le comportement d'un(e) participant(e) nuirait à la bonne réputation de l'Organisateur du jeu, ce dernier se réserve le droit de l'exclure immédiatement du jeu.
- e) L'Organisateur se réserve le droit de pouvoir à tout moment, unilatéralement, modifier le règlement du jeu ou interrompre le Jeu.
- f) En participant au Jeu, les participants reconnaissent être en conformité avec les prérequis décrits par le règlement du jeu.
- g) Toutes taxes et impôts applicables aux prix à gagner, y compris la TVA, sont à la charge de l'Organisateur du jeu.
- h) Le déroulement du Jeu et la participation s'effectuent selon le présent règlement du jeu. Ha a Aucun participant refusant de se plier aux Conditions de participation du présent Règlement ou remettant celles-ci en question ne pourra plus participer au jeu, et il en sera exclu.
- i) En cas de question qui ne serait pas réglementée par le présent règlement du jeu, les dispositions de la législation hongroise relatives au sujet s'appliquent.
- j) La Brochure d'information portant sur les conditions de gestion des données, mise à disposition sur la plateforme en ligne de l'Organisateur, sert de référence pour tous les aspects non définis par le présent Règlement.

Fait le 12.03.2025.

BioTech USA Kft.